

La Constitution

J'ai en main un tableau des dettes publiques. Endettement public et privé des Canadiens en 1977

Dettes fédérales: 67 milliards de dollars

Dettes des provinces: 16 milliards, 825 mille dollars

Crédit consommation: 25 milliards de dollars

Crédit aux compagnies: 31 milliards de dollars

Hypothèque sur constructions résidentielles: 13 milliards de dollars

Total: 152 milliards, 825 mille dollars

Notons bien que ces chiffres n'incluent pas la dette de l'ensemble des municipalités du Canada. Et on sait, tout le monde le sait, combien nos municipalités sont endettées. A lui seul, le déficit fédéral augmente au rythme de 822,000 dollars l'heure. Cela n'a plus de bon sens. Intérêt payable sur la dette totale en 1978

Dettes fédérales: 6 milliards, 500 mille dollars

Dettes des provinces: \$1,228,225,000

Crédit à la consommation: 2 milliards, 500,000;

Crédit compagnies: 3 milliards, 100,000;

Hypothèques sur constructions résidentielles: 1 milliard, 300,000.

Total: 14 milliards 628,225,000 dollars.

● (1520)

C'est à cette situation que nous a menés la Constitution actuelle en nous accordant le statut d'emprunteurs, le statut de débiteurs, le statut de gens qui, sous l'apparence de la prospérité, comme à New York, doivent leur chemise. Et ces chiffres démontrent bien à quel point notre système produit une déficience de pouvoir d'achat face aux obligations et aux coûts à rencontrer. La Constitution du Canada devra prévoir la création d'un système financier canadien responsable de la mise en circulation de tout l'argent et le crédit nécessaires à la bonne marche de notre économie. Cela laisse supposer que le Canada devra se donner un service financier public.

Le système actuel a suffisamment prouvé qu'il était continuellement en divorce avec les réalités économiques de l'heure. Il est temps qu'on le change! D'ailleurs, on n'a seulement qu'à prendre l'exemple du dollar flottant qui continue constamment de déraiser.

Maintenant je porterai à l'attention de la Chambre des propositions qui devraient être incluses dans la prochaine Constitution. Il y a un siècle et demi ou même un siècle, ces propositions auraient paru invraisemblables, mais nos temps modernes, le degré de civilisation atteint, le haut savoir, l'énorme potentiel productif, l'automation et la cybernétique qui caractérisent notre époque nous ont conduits aujourd'hui à la fin d'une conception de la société et à l'aube d'une société nouvelle. Le fait est que nous avons maintenant la preuve que nous possédons tout ce qu'il faut en capital humain, matériel, énergétique et en capacité de productivité pour aborder un âge où l'insécurité et la pauvreté chroniques actuelles ne pourront devenir que des accidents isolés au lieu d'être une caractéristique du système comme c'est la situation actuellement.

La nouvelle Constitution devra contenir des dispositions pour la formation d'un office national de crédit, dont le rôle sera de calculer les moyens dont le pays dispose pour satisfaire aux aspirations des individus et de soumettre des rapports périodiques sur l'efficacité de l'utilisation de ces moyens. Ces rapports feraient état de l'inventaire des actifs de notre société et une évaluation de la fraction utilisée. Il est en effet important que nous connaissions le potentiel dont nous disposons et qui peut être mis au service des citoyens pour qu'ils puissent accéder à leurs droits fondamentaux. Et, lorsqu'on parle de

crédit public, il serait bien important d'en parler en ayant une juste idée de sa valeur. Ensuite, il faudrait que contrairement aux dispositions qui font des Canadiens des débiteurs, des endettés de leurs gouvernements, qui eux-mêmes sont des débiteurs éternels de la finance étrangère, il faudrait que la Constitution accorde à chaque citoyen canadien le statut d'actionnaire de son pays, et qu'à ce titre chaque citoyen se voit verser des dividendes réguliers, constituant un supplément de revenus, et dont la valeur sera établie selon les bénéfices nets comptabilisés de l'association économique que constitue le Canada. Ce titre et les privilèges qui en découleraient devraient être accordés à chaque citoyen du simple fait de sa citoyenneté canadienne.

Cette disposition instaurerait une véritable démocratie économique, car elle rendrait tous les citoyens propriétaires de leur part de l'accumulation des richesses produites au Canada, et ils acquitteraient ainsi, par les bénéfices obtenus, une possibilité toujours accrue de financer des projets qui correspondraient à leurs besoins.

Si ce pays appartient à ses citoyens, et si l'association de nos citoyens a pour but l'amélioration de la qualité de vie de chacun et la possibilité d'accès aux droits fondamentaux, il est normal que chaque citoyen bénéficie directement des avantages que peut lui procurer cette association. En fonction des considérations précédentes, je veux maintenant présenter des propositions nous permettant d'atteindre les objectifs visés. La prochaine Constitution devrait prévoir que le premier rôle d'un gouvernement est de garantir, par tous les moyens nécessaires, un revenu suffisant à tous les individus et familles pour atteindre une honnête aisance.

Le seuil d'une honnête aisance pourrait être déterminé sur une base annuelle. Par exemple, et ce n'est qu'un exemple, bien réaliste toutefois, en 1979 on pourrait convenir que le seuil d'une honnête aisance pourrait être le revenu fixé par le Comité du Sénat comme étant le seuil de la pauvreté, plus 15 p. 100. Dans la même ligne de pensée, la prochaine Constitution devrait contenir des dispositions pour qu'aucun impôt ne soit perçu auprès des personnes qui vivraient en dessous du seuil d'une honnête aisance. Pourtant, cela semble tout à fait dans l'ordre et normal. Je ne comprends rien à la loi de l'impôt sur le revenu qui impose des gens avec un salaire dépassant \$2,000 ou \$2,500 quand il leur en prend au moins de \$5,000 à \$6,000 pour vivre.

Ces deux propositions présupposent la création d'un organisme qui verrait à établir pour les individus seuls et leurs familles le minimum annuel de revenu nécessaire pour vivre convenablement et avoir accès à leurs droits fondamentaux. Nous avons la chance, justement à cause de l'incertitude actuelle, que le Canada devienne le premier pays moderne à se donner une constitution véritablement pour le bénéfice de ses citoyens. Le Canada peut devenir le pays qui servira d'exemple au monde entier grâce à une constitution essentiellement fondée sur le respect des droits fondamentaux de la personne et procurant des dispositions très strictes quant à l'obligation des moyens à prendre pour que tous aient réellement accès à ces droits.

J'ajouterai que la prochaine Constitution devra reconnaître que le gouvernement le plus près du citoyen est le plus apte à le servir. Dans ce sens, quand on parlera de péréquation, on devra plutôt comprendre une formule par laquelle chaque